



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
DE LA
COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

GUIDE DE REPRISE D'ACTIVITES

PREAMBULE

Après presque 6 mois de fermeture, nous sommes impatients de reprendre nos activités et de vous retrouver ainsi que nos élèves.

Toutefois, la crise sanitaire nous oblige à adapter notre fonctionnement de sorte à protéger la santé de toutes et tous.

Ainsi, nous sommes dans l'obligation de prendre plusieurs mesures de protection que nous vous remercions de respecter.

Ces consignes sont applicables à l'ensemble des usagers : élèves, parents d'élèves, partenaires, visiteurs extérieurs et personnel du conservatoire. Les équipes pédagogique, administrative et technique du conservatoire se référeront également au Guide pratique des mesures barrières applicable aux services de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Coronavirus

Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un
mouchoir
à usage unique
et le jeter

1/ CONSIGNES SANITAIRES GENERALES

GESTES BARRIERES

- Respect d'une distance minimale d'1,50 m entre les personnes ;
- Lavage approfondi des mains à l'eau ou au savon et lorsque cela n'est pas possible friction au gel hydroalcoolique ;
- Usage de mouchoirs et d'essuie-mains à usage unique ;
- Port du masque obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus. Il est recommandé en-dessous de l'âge de 11 ans. Le masque est fourni par les élèves majeurs et les familles pour les élèves de plus de 11 ans (un élève se présentant sans masque ne pourra entrer dans l'établissement) ;
- Lavage ou désinfection des mains obligatoire en entrant dans le conservatoire (distributeur de gel hydroalcoolique à disposition).

ACCES AU CONSERVATOIRE

Les parents ne sont pas admis dans le bâtiment : les familles déposent les élèves mineurs devant le conservatoire et les récupèrent devant le conservatoire.

Seuls les élèves âgés de moins de 8 ans, ou en situation de handicap, peuvent être accompagnés par un seul adulte dans le bâtiment.

Les parents doivent quitter le bâtiment après avoir déposé l'élève devant l'entrée du conservatoire. Il est impossible de stationner dans le hall pendant le cours de votre enfant. Entre les cours, les élèves peuvent rester dans le bâtiment en respectant les zones d'attentes. Nous vous rappelons que sur ce temps spécifique, les élèves restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentant légal.

L'entrée dans la salle de cours doit être autorisée par le personnel enseignant.

La ponctualité doit être respectée pour permettre des circulations fluides. Tout élève en retard ne sera pas admis au sein de l'établissement. Le conservatoire décline toute responsabilité en cas d'incidents.

L'ascenseur est utilisable pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes et les femmes enceintes, sur demande à l'accueil du conservatoire.

RESPECT DES CONSIGNES DE CIRCULATION AFFICHEES

Afin de fluidifier la circulation des personnes dans le bâtiment et limiter ainsi les regroupements et les croisements, un sens de circulation et une signalétique adaptée ont été mis en place.

RESPECT DES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

- Distance minimale d'1,50m entre les personnes en toutes circonstances et tous lieux.
- Distance d'1m dans le cadre d'une activité artistique avec masque.
- Distance de 2m lorsque le port du masque est incompatible avec l'activité artistique (notamment pour le chant, la danse, le théâtre et les instruments à vents).

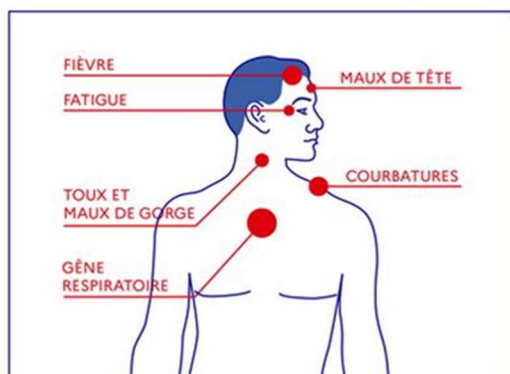
Afin de faciliter le respect des distances, celles-ci sont matérialisées à différents endroits spécifiques du conservatoire (espace accueil, espace administration, salles de cours ...).

NETTOYAGE / DESINFECTION

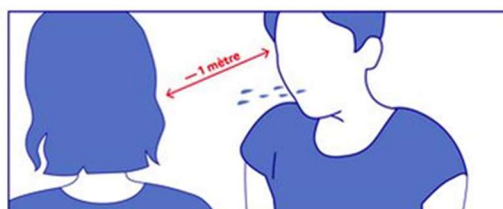
- Un entretien par jour à minima des différents points de contact (sanitaires, poignées de porte...);
- Nettoyage renforcé : les matériels manipulés plusieurs fois par jour font l'objet d'un nettoyage /désinfection après chaque manipulation par l'enseignant.

PERSONNE MALADE

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

En cas de **symptômes** évocateurs de la COVID-19, il faut

1. **Rester chez soi;**
2. **Limiter les contacts avec d'autres personnes;**
3. **Contacter son médecin traitant;**

En cas de symptômes graves, appeler le 15.

Si vous êtes considérés comme un « cas contact », restez chez vous dans l'attente du résultat de votre test et veuillez le signaler dans les plus brefs délais au CRD, accueil-enm@gpseo.fr

Si des symptômes suspects sont observés au conservatoire, la personne sera isolée, un nouveau masque lui sera fourni si elle n'en dispose pas ou s'il s'agit d'un mineur de moins de 11 ans. S'il s'agit d'un élève, la famille sera prévenue pour qu'elle vienne le chercher. Pour les CHAM, c'est l'établissement scolaire qui sera prévenu.

2/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES

ENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS

En sus des consignes générales :

- Respect des distances de sécurité adéquate selon la discipline : 1 m en général ; 2 m pour le chant et les instruments à vents. Au sein du cours, l'enseignant assure le respect de ces distances ;
- Contact physique prohibé (des rectifications de posture ne sont à envisager que de manière exceptionnelle et en prenant la précaution sanitaire de se laver les mains et de garder le masque) ;

- Si besoin, les instruments sont déhousés et accordés par l'enseignant avant le début du cours, puis désinfectés avant la prise en main par les élèves. De même, ils seront désinfectés une dernière fois après les cours avant d'être remis en housse et stockés jusqu'à la semaine suivante ;

ENSEIGNEMENTS COLLECTIFS

En sus des consignes générales :

- Respect des distances de sécurité adéquates selon les disciplines : 1 m en général ; 2 m par élève pour la danse, l'éveil, le théâtre et les ensembles vocaux et à vents. Au sein du cours, l'enseignant assure le respect de ces distances ;
- Echanges limités de matériel et d'instruments.
- Distance d'1,50 m entre minimum entre l'enseignant et les musiciens pendant les répétitions ;

PRATIQUES MUSICALES

En sus des consignes générales :

- Distance entre chaque élève d'1 m minimum ; 2 m pour les instruments à vent et le chant ;

Pour les vents et le chant, il est recommandé de recourir, dans la mesure du possible à des positionnements plus sûrs que le face à face (côte à côte ou enseignant derrière l'élève etc.)
Pour les claviers et les instruments partagés, il est recommandé un nettoyage des mains avant et après l'utilisation de l'instrument ;

Les partitions doivent être à usage personnel autant que possible. Elles doivent sinon être plastifiées et désinfectées après chaque utilisation ;

L'utilisation de micros à main est soumise à un nettoyage avant de changer de mains ; une protection adéquate (bonnette à usage unique par exemple) doit également être placée sur l'embout.

PRATIQUES THEÂTRALES

En sus des consignes générales :

- Marquages au sol respectant les distances préconisées. Chaque élève utilise la même place durant les séances ;
- Interdiction d'utiliser les costumes ;
- Aucune manipulation collective, pas de libre accès aux costumes, accessoires etc....

PRATIQUES DE DANSE

En sus des consignes générales :

- Les élèves doivent venir en tenue : les vestiaires ne sont pas accessibles ;
- Nettoyage / désinfection du sol et des barres doit être effectué avec un soin particulier le plus souvent possible ;
- Utilisation d'une serviette personnelle (à renouveler tous les jours) pour le contact avec le sol quand l'activité le permet ;

MEDIATHEQUE

La médiathèque est accessible uniquement sur RDV et met à disposition un système de drive. Elle est joignable à l'adresse mediatheque-enm@gpseo.fr ou par téléphone au 01 34 77 88 78

SECRETARIAT

Le secrétariat est accessible uniquement sur RDV. Il sera joignable à l'adresse secretariat-enm@gpseo.fr

Documents de référence :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Haut conseil de la santé publique

Nettoyage et désinfection des établissements recevant du public et des lieux de travail

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=811>

Mesures barrières et de distanciation physique en population générale

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=806>

Personnes à risque et mesures barrières spécifiques à ces personnes

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=807>

Ministère de la Santé et des solidarités

Recommandations en matière d'aération, de ventilation 1 et de climatisation en période d'épidémie de Covid-19.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19-aeration-ventilation-climatisation.pdf>

Ministère de l'Education Nationale

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Direction Générale de la Création artistique, Ministère de la culture et de la communication

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels/Deconfinement-recommandations-sanitaires-pour-la-reprise-d-activite>